

défection inopinée du général Bourdessoulle, qui commandait la grosse cavalerie de la garde, porta, dans la journée du 1^{er} août, un coup funeste à sa sécurité. Ce fut alors qu'une détermination jusques-là combattue s'offrit à ce prince comme un moyen extrême de salut. Cette détermination était d'appeler à la lieutenance-générale du royaume ce même duc d'Orléans que la révolution triomphante venait d'investir de ce titre. Deux ministres, MM. de Montbel et Capelle, se trouvaient en ce moment auprès du roi. « Dans un tel désordre, leur dit Charles X, je veux tenter de faire un appel au duc d'Orléans; je ne lui ai jamais fait que du bien : il ne peut être assez dénué de sentiments et d'honneur pour ne pas répondre à ma confiance. » Les deux ministres essayèrent vainement de combattre une résolution qui leur semblait inutile ou pernicieuse. M. de Montbel rappela au roi les nombreux rapports qu'il avait eus à lui faire sur les menées constantes de ce prince avec tous les fauteurs de révolution, et particulièrement avec les membres des sociétés secrètes. Charles X répliqua que « le duc d'Orléans trouverait dans sa mission même un moyen de se relever de ses fautes, en usant de son influence pour prévenir une nouvelle révolution (1). » Les ministres écrivirent sous la dictée du roi la déclaration par laquelle il nommait son cousin lieutenant-général du royaume, et maintenait la convocation des Chambres pour le 3 août. Cet acte fut envoyé à Louis-Philippe, qui le communiqua immédiatement à ses conseillers intimes. « Cette déclaration, leur dit-il, est une perfidie; je connais la famille, ils veulent faire naître des doutes sur ma franchise et laisser croire que je suis d'accord avec eux. » La droiture de M. Laffitte se souleva contre cette inculpation : il fit observer qu'elle se réfutait par le simple rapprochement des

(1) Lettre inédite de M. de Montbel, 26 juin 1837.